



## COMMUNICATIONS MENSONGERES :

### L'UNIQUE FAÇON D'EXISTER POUR CERTAINS...

Alors que la campagne électorale n'est pas encore lancée (les prochaines élections professionnelles pour le CSE sont prévues en juin 2022), certains **utilisent le mensonge pour prouver qu'ils existent encore !**

**La CGT n'en est pas à sa première contrevérité** : rappelez-vous leurs fabulations d'avril 2018...

**La CGT annonçait la remise en cause des prestations « enfance »** : indemnités de garderie, prime vacances enfants, colonies de vacances et bourses d'études si elle perdait la gestion des œuvres sociales.

**La CGT a perdu la gestion du CSE en juin 2018 et les prestations « enfance » restent maintenues !**

Aujourd'hui, la CGT continue de s'agiter en faisant beaucoup de bruit autour de l'égalité professionnelle.

La CGT martèle que le différentiel de salaire entre les hommes et les femmes est de 700 € par mois !

Elle indique même que les femmes sont moins bien payées dans toutes les catégories !

**Le tableau ci-dessous reprend la situation de la CEIDF arrêtée au 31 décembre 2019 !**

Prenez-en connaissance pour vous faire **votre propre idée de la réalité.**

Caisse d'Epargne Ile-de-France

Rapport de situation comparée

Année 2019

2.5 - Salaire de référence moyen par niveau et catégorie

	HOMME	FEMME	TOTAL	Comparatif Femmes / Hommes
	Salaire moyen	Salaire moyen	Salaire moyen	
A	NS	-	NS	-
B	-	NS	NS	-
D	31 571	31 695	31 659	0 %
E	32 875	32 954	32 930	0 %
F	36 088	36 507	36 398	+ 1%
G	38 265	38 488	38 418	+ 1%
H	43 589	43 344	43 452	-1%
I	51 016	50 403	50 712	- 1%
J	63 994	62 409	63 371	- 2%
K-HC-MS	104 999	92 988	100 307	-11%

Effectifs CDI inscrits (y compris MS) au 31/12/2019 - Hors CDI d'alternance

NS : Non significatif --> La valeur n'est pas affichée lorsque la population de l'échantillon est inférieure à 5.

Section CFDT de la  
CEIDF : 64/68 rue du  
Dessous des Berges  
75013 PARIS.

Tél. : 01 70 23 53 65/63

@ : [cfdtceidf@orange.fr](mailto:cfdtceidf@orange.fr)

Retrouvez toutes nos  
publications sur :  
[www.cfdtceidf.org](http://www.cfdtceidf.org)  
ou sur notre page  
LinkedIn.

CFDT.FR

**L'écart entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes ne dépasse pas 1% en réalité.** Cela s'explique par le nombre de femmes beaucoup plus important que celui des hommes (60% / 40% environ).

Les bonimenteurs ne prennent pas en compte dans leurs calculs les temps partiels. Or, 90% des temps partiels à la CEIDF sont des femmes !

Pour la **CFDT**, **crier haut et fort, ne veut pas dire avoir raison !**

La **CFDT** a **signé les deux accords relatifs à l'égalité professionnelle en 2015 et 2018.** Ces accords ont permis de **réduire drastiquement les écarts** même si des efforts sont encore à faire dans les classifications « cadres ».

La **CFDT** a obtenu que les femmes bénéficient d'autant de jours de formation que les hommes,

La **CFDT** a obtenu qu'elles bénéficient proportionnellement à leur nombre d'autant de promotions que les hommes,

La **CFDT** a obtenu qu'elles bénéficient d'un accès aux postes de cadre à partir de la classification I afin de résorber le retard pris à partir de ce niveau.

La **CFDT** a obtenu dans le même temps, le maintien de salaire dans le cadre du congé paternité.

**Pendant que certains s'agitent, la CFDT agit et obtient des résultats concrets pour les salarié(e)s, tant femmes que hommes !**

**Rejoignez dès aujourd'hui la CFDT, 1<sup>er</sup> syndicat de France**

**Bulletin disponible sur :**

<https://cfdtceidf.files.wordpress.com/2016/08/bulletin-dadhc3a9sion-cfdt.pdf>



@: cfdtceidf@orange.fr  
Web: cfdtceidf.com  
Tél: 01 70 23 53 63